

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 18 juillet 2018

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 10 juillet 2018 visant à obtenir tout document en lien avec le programme de formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes.

À cet effet, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Plan de cours – Processus d'enquête (CRI-1002);
- Plan de cours – Activité d'intégration en enquête policière (CRI-1011);
- Plan de cours – Fondements stratégiques de l'emploi de la force (CRI-1023);
- Plan de cours et fiche de cours - Droit pénal appliqué à l'enquête policière (DRT-1500);
- Plan de cours – Entrevue assermentée de type KGB (ENQ-0093);
- Plan de cours – Introduction au travail – Bureau des enquêtes indépendantes (ENQ-1028);
- Fiche de cours – ETA-100.

Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre certains documents, à savoir : les grilles d'évaluation, les examens, les formations en ligne (MOODLE), les scénarios utilisés dans le cadre des formations, car ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40 et 50 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels sont reproduits en annexe.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

/ Original signé /
Pierre Saint-Antoine

PSTA/ep

p.j. (9)

Sylvain Beauchesne		
École de gestion – École nationale de police du Québec		
Hiver 2018		
CRI-1002-A8	Processus d'enquête	1
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à permettre aux participants de développer la compétence à effectuer une enquête policière selon les seuils de performance requis par la fonction; développer un ensemble de capacités, d'habiletés, d'attitudes et de connaissances concernant la conduite d'une enquête; maîtriser certaines habiletés techniques essentielles à la réalisation d'une enquête; résoudre différentes problématiques dans l'ensemble des situations représentatives du travail réel d'un enquêteur.

Le contenu touchera, entre autres, les éléments suivants : la planification des dossiers d'une enquête, les critères à respecter pour mener à bien une entrevue structurée en fonction d'une technique d'entrevue spécifique; les critères à respecter pour mener de façon légale l'examen d'une scène de crime et le traitement des pièces à conviction en fonction d'une technique spécifique, les critères à respecter pour mener de façon légale une entrevue structurée de suspect en fonction d'une technique d'interrogatoire spécifique, la rédaction des notes, la rédaction d'un rapport d'enquête et la divulgation de la preuve à toutes les étapes de l'enquête, le rôle de l'enquêteur en matière de violence familiale, d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant la santé physique des enfants.

Dans le cas de la formation en enquête indépendante, les spécificités requises à la fonction seront couvertes à l'intérieur des cours.

2. Objectif GÉNÉRAL DU COURS

Ce cours vise à **initier** les étudiants aux grandes étapes d'une enquête policière.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le cours Processus d'enquête se veut une mise à niveau et un premier contact avec les cibles à atteindre dans le cadre du programme de formation initiale en enquête, plus spécifiquement ce cours vise à :

- **Initier** les étudiants aux canevas de travail, aux normes et aux méthodes préconisés par l'École concernant :

- La planification d'un travail d'enquête
- L'examen d'une scène de crime
- La planification d'une entrevue
- La planification d'une perquisition
- La planification d'une entrevue de suspect
- La rédaction et la divulgation de la preuve
- La prise de notes

- **Initier** les étudiants aux critères et aux conditions d'évaluation avec lesquels ils seront encadrés et évalués lors de la période d'apprentissage en milieu de travail et lors de l'activité d'intégration.
- **Mettre à niveau** l'ensemble des étudiants en vue de l'activité d'intégration.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

- Cette activité se déroule selon un horaire atypique (cours en tutorat, intensif, de moins de 3 crédits ou plus de 3 crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.).

Dates des rencontres	Contenu sommaire peut être sujet à changement	Lectures peut être sujet à changement
5 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</i>	
6 février 2018	Enquêteur principal Rédaction de notes Prise en charge de l'enquête	Livre : Interventions sur une scène de crime Chapitres 1-5-6-11
7 février 2018	Planification de l'enquête	
8 février 2018	Examen de la scène Service d'identité judiciaire	Livre : Les entrevues d'enquête – L'essentiel Chapitres 1 et 2
12 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</i>	
13 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière (examen)</i>	
14 février 2018	Processus d'enquête – examen Entrevue (témoin civil/théorie) Plan d'entrevue (témoin civil/théorie)	
15 février 2018	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (Services et expertises)	Livre : Les entrevues d'enquête – L'essentiel Chapitres 5 et 6
19 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</i>	
20 février 2018	Reconstitutionniste d'accident Plan d'entrevue (témoin civil/rétroaction) Entrevue (témoin policier/théorie) Plan d'entrevue (témoin policier/théorie) Plan d'entrevue (témoin policier/pratique)	
21 février 2018	Plan d'entrevue (témoin policier/rétroaction) Entrevue (rédaction des notes/théorie) Entrevue (prise de déclaration/théorie) Planification d'une perquisition (théorie)	

22 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</i>	
26 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</i>	
27 février 2018	Entrevue (policier impliqué/théorie) Entrevue filmée (pratiques policières/application) Plan d'entrevue (policier impliqué/théorie) Plan d'entrevue (policier impliqué/pratique) Plan d'entrevue (policier impliqué/rétroaction)	
28 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière (examen)</i> Plan d'entrevue (policier impliqué/pratique) Plan d'entrevue (policier impliqué/rétroaction)	
1 ^{er} mars 2018	Finaliser le dossier Conclure une enquête Processus d'enquête - examen	

- Autres aspects mis en perspectives par l'étude de cas :
 - L'analyse d'un dossier d'enquête.
 - Les autorisations légales.
 - La rédaction du registre d'enquête.
 - La rédaction du rapport d'enquête.
 - La psychologie des entrevues policières.

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

La résolution d'une étude de cas simulant les grandes étapes d'une enquête servira de support pour mettre en perspective les visés de ce cours. Donc en plus de mettre à niveau l'ensemble des **étudiants et de les initier aux grandes étapes d'une enquête, ce cours sert à mobiliser l'effort** d'apprentissage sur les cibles d'évaluation à atteindre dans le cadre du programme de formation initiale en enquête.

La principale stratégie de formation utilisée dans ce cours est qualifiée de démarche d'apprentissage « expérientielle » parce qu'elle utilise l'expérimentation comme levier principal. Les étudiants sont mis ici en situation d'expérimenter les grandes étapes d'une enquête et les référentiels méthodologiques retenus dans le cadre du programme de formation initiale.

Chacune des étapes est systématiquement suivie d'une période de rétroaction (ou débriefing) où les étudiants sont invités, entre autres choses, à réfléchir activement sur leurs propres performances et à se fixer des objectifs d'amélioration.

Toute la stratégie a pour but d'introduire les canevas, les normes et les conditions d'évaluation préconisés par l'ENPQ dans le cadre du programme de formation initiale en enquête et d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

6. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages obligatoires

Intervention sur une scène de crime. Éditions André Fontaine, 2013. Alexandre Beaudoin, Daniel Guillemette. D'APRÈS L'OUVRAGE D'ANDRÉ FONTAINE

Sous la direction de Michel ST-YVES. Les entrevues d'enquête, L'essentiel, Les Éditions Yvon Blais inc.

7. AUTRES INDICATIONS

La présence ainsi que la participation à chacune des séances du cours sont essentielles non seulement aux fins d'évaluation formative et certificative, mais surtout parce que les travaux et exercices qui seront demandés découlent directement des activités de chacune des séances.

Les étudiants doivent respecter les règlements et les politiques de l'École nationale de police du Québec.

8. FICHE D'ÉVALUATION

Détail des éléments d'évaluation

	PONDÉRATION (maximum de 100%)			
	Individuel	Équipe	Total	
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	Date d'examen ou de remise des travaux
La planification de l'enquête	20 %	-	20 %	14 février 2018
Aspects spécifiques	15 %	-	15 %	14 février 2018
La prise de notes	15 %	-	15 %	14 février 2018
La planification d'une entrevue de témoin	25 %	-	25 %	1^{er} mars 2018
La planification d'une entrevue de policier	25%	-	25%	1^{er} mars 2018
Total des éléments de l'évaluation	100 %	-	100 %	

- Tout changement de date prévu à la fiche d'évaluation doit se faire avec l'accord des deux tiers (2/3) des étudiants inscrits au cours-groupe.
- L'auto-évaluation et l'évaluation des pairs ne peuvent compter séparément ou ensemble pour plus de 5 % de la note finale. (Article 223 - *Règlement des études de premier cycle*)

Autres indications relatives à l'évaluation

* L'obtention d'une note inférieure à la note de passage (60 %) entraîne automatiquement la cote E (**voir les fiches d'évaluation ci-jointes**).

Les grilles d'évaluation de chacun des travaux seront communiquées à l'étudiant lors de la présentation de la consigne rattachée au travail.

Barème de notation

Cote	Min inclus	Max exclu
A+	96,3	100
A	92,7	96,3
A-	89,1	92,7

Cote	Min inclus	Max exclu
B+	85,5	89,1
B	81,8	85,5
B-	78,1	81,8

Cote	Min inclus	Max exclu
C+	74,5	78,1
C	70,9	74,5
C-	67,3	70,9

Cote	Min inclus	Max exclu
D+	63,6	67,3
D	60,0	63,6
E	0	60,0

9. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La description officielle du cours publiée sur le site Internet de l'UQTR où des règlements pédagogiques particuliers peuvent s'appliquer:

[Microprogramme de premier cycle en Bureau des enquêtes indépendantes \(BEI\) \(0763\)](#)

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général :

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_reglements.shtml

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_politiques.shtml

Plus particulièrement :

1. [Règlement des études de premier cycle](#)
2. [Politique de la formation à distance](#)
3. [Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
4. [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) et le site web de [soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap](#)
5. [Règlement sur les délits relatifs aux études](#)
6. [Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR](#)
7. [Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité](#)

Sylvain Beauchesne

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)

Signature de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe pédagogique

Professeur-e Chargé-e de cours

David Crête

Nom de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle

Signature de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle

Manon Beaumier

Nom de la directrice ou du directeur du département

Signature de la directrice ou du directeur du département

La version originale de ce plan de cours est signée et est conservée au département.

Sylvain Beauchesne		
École de gestion – École nationale de police du Québec		
Hiver 2018		
CRI1011-EN	Activité d'intégration en enquête policière	1
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à permettre aux participants de développer la compétence à effectuer une enquête indépendante selon les seuils de performance requis par la fonction; développer un ensemble de capacités, d'habiletés, d'attitudes et de connaissances concernant la conduite d'une enquête; maîtriser certaines habiletés techniques essentielles à la réalisation d'une enquête; intégrer des connaissances théoriques à des situations d'interventions concrètes; résoudre différentes problématiques dans l'ensemble des situations représentatives du travail réel d'un enquêteur.

Le contenu touchera, entre autres, les éléments suivants : la planification des dossiers d'une enquête, l'identification des catégories d'intervention policière et de leurs éléments essentiels, les critères à respecter pour mener à bien une entrevue structurée en fonction d'une technique d'entrevue spécifique; les critères à respecter pour mener de façon légale une entrevue structurée de policier impliqué en fonction d'une technique spécifique, la rédaction des notes à toutes les étapes de l'enquête.

Préalable 1 :

CRI1002 Processus d'enquête

Préalable 2 :

LAV1588 Droit pénal appliqué à l'enquête policière

Préalable 3 :

CRI-1023 Fondements stratégiques de l'emploi de la force

Ou

MTL1053 Analyse criminologique : enquête policière

Préalable 4 :

SHE0551 Éléments d'éthique appliquée

2. Objectif GÉNÉRAL DU COURS

L'objectif général est de développer la compétence à effectuer une enquête indépendante selon les seuils de performance requis par la fonction.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les grandes étapes d'une enquête se caractérisent par les objectifs spécifiques ci-dessous :

- a. Amorcer un travail d'enquête;
- b. Effectuer l'entrevue d'un témoin;
- c. Effectuer l'entrevue d'un policier;
- d. Effectuer l'entrevue d'un policier impliqué;
- e. Rédiger les notes à toutes les étapes d'une enquête;

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

- Cette activité se déroule selon un horaire atypique (cours en tutorat, intensif, de moins de 3 crédits ou plus de 3 crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.).

Dates des rencontres	Contenu sommaire peut être sujet à changement	Lectures, travaux et examens
3 avril 2018	✓ Aspects légaux : - La Loi sur la police - Cadre réglementaire - KGB - Conduite dangereuse - Négligence criminelle	
4 avril 2018	✓ Présentation du cours ✓ Prise en charge et planification d'enquête ✓ Théorie - entrevue ✓ Plan d'entrevue de témoin	Plan d'enquête Plan d'entrevue témoin Rédaction du registre d'opérations
5 avril 2018	✓ Entrevue : -Témoin civil -Témoin policier	
6 avril 2018	✓ Poursuite : -Déplacement d'urgence -Interception à risques élevés ✓ Simulateur de conduite	
9 avril 2018	✓ Rétroaction : ✓ -Entrevue et prise de notes ✓ Théorie témoin KGB + mise en garde ✓ Présentation sur les caméras corporelles ✓ Plan d'entrevue témoin KGB	Plan d'entrevue - <i>Témoin KGB</i>
10 avril 2018	✓ Entrevue Témoin KGB Exécution	Prise de notes – Témoin KGB

11 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rétroaction entrevue KGB ✓ MAJ registre d'opérations ✓ Révision théorie policier impliqué ✓ Plan d'entrevue (Policier impliqué) 	Rédaction du registre d'opérations Plan d'entrevue – <i>Policier impliqué</i>
12 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entrevue policier impliqué 1 et 2 	Prise de notes – <i>policier impliqué</i>
13 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rétroaction sur les entrevues et conclusion de l'enquête ✓ Prise en charge et planification de l'enquête ✓ Plan d'entrevue (<i>Témoïn</i>) 	Conclusion enquête Plan d'enquête Rédaction du registre d'opérations Plan d'entrevue - <i>Témoïn</i>
16 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entrevue : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Témoïn civil</i> - <i>Policier impliqué</i> 	Prise de notes : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Témoïn civil</i> - <i>Policier impliqué</i>
17 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rétroaction : <ul style="list-style-type: none"> - Entrevues - Prise de notes ✓ Plan d'entrevue (<i>Policier impliqué</i>) 	Plan d'entrevue- <i>Policier impliqué</i>
18 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entrevues - policiers impliqués 1 et 2 	Prise de notes – policier impliqué
19 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enseignement ENPQ tir de base ✓ Manipulation de l'arme ✓ Protocole de sécurité ✓ Tir à la cible Expérimentation tir (<i>règle 21 pieds</i>)	
20 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ SAIR ✓ Expérimentation (<i>taser, OC, Arwin, attaque couteau, intervention équipe</i>) 	
23 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rétroaction sur entrevue et conclusion de l'enquête ✓ EXAMEN 1 – Plan d'enquête ✓ Plan d'entrevue (<i>Témoïn civil</i>) 	Conclusion enquête Plan d'entrevue- <i>Témoïn civil</i> EXAMEN- Plan d'enquête
24 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ EXAMEN 2- Entrevue ✓ Rédaction de notes ✓ Plan d'entrevue (<i>Policier impliqué</i>) 	EXAMEN- Entrevue (<i>Témoïn civil</i>) Rédaction de notes Plan d'entrevue policier impliqué
25 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ EXAMEN 3 – Entrevue- policier impliqué 	EXAMEN- Entrevue (<i>Policier impliqué</i>) Rédaction de notes Plan d'entrevue <i>policier impliqué</i>

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

Ce cours s'échelonne sur 4 semaines (16 jours), totalisant ainsi 104 heures. Quatre semaines consécutives de formation et une semaine d'évaluation (3 jours).

Axées essentiellement sur la dimension appliquée du travail de l'enquêteur, l'activité d'intégration en enquête policière repose sur une conception de l'apprentissage et de l'enseignement qui privilégie l'expérience concrète, l'entraînement et la réflexion comme leviers de l'acquisition des compétences.

À l'image de l'enquêteur qui tient un rôle actif dans son travail, l'étudiant inscrit à ce cours y joue un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les activités habituelles d'un enquêteur. Ainsi, tout au long de la session, l'étudiant mène à bien plusieurs dossiers d'enquête lui permettant d'expérimenter les grandes étapes d'une enquête. Chaque étape est systématiquement suivie d'une période de rétroaction.

6. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages obligatoires

Le Code criminel annoté et lois connexes. (La dernière version disponible).

Lefebvre, Yvon et al. Droit pénal général et pouvoirs policiers, 7^e édition, Modulo Éditeur, 2015.

Fontaine, André. Intervenir sur la scène d'un crime, 3^e Édition, Québec, Les Éditions André Fontaine Inc., 2004.

Les entrevues d'enquête : L'essentiel, Cowansville, Éditions Yvon Blais Inc, 2014. Sous la direction de Michel St-Yves.

7. AUTRES INDICATIONS

La présence ainsi que la participation à chacune des séances du cours sont essentielles non seulement aux fins d'évaluation formative et certificative, mais surtout parce que les travaux et exercices qui seront demandés découlent directement des activités de chacune des séances.

Les étudiants doivent respecter les règlements et les politiques de l'École nationale de police du Québec.

8. FICHE D'ÉVALUATION

Détail des éléments d'évaluation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	PONDÉRATION (maximum de 100%)			Date d'examen ou de remise des travaux
	Individuel	Équipe	Total	
	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	
Planification de l'enquête	20 %	-	20 %	23 avril 2018
Entrevue de témoin civil (exécution)*	30 %	-	30 %	24 avril 2018
Entrevue de policier impliqué (exécution)*	30 %	-	30 %	25 avril 2018
Prise de notes	20 %	-	20 %	24 et 25 avril 2018
Total des éléments de l'évaluation	100 %	0 %	100 %	

- L'obtention d'une note inférieure à la note de passage (**60 %**) à l'une de ces deux épreuves entraîne automatiquement la cote E. (**Voir les fiches d'évaluation ci-jointes**)

Autres indications relatives à l'évaluation

*L'obtention d'une note inférieure à la note de passage (60 %) à l'une de ces trois épreuves entraîne automatiquement la cote E. (Voir les fiches d'évaluation ci-jointes)

Barème de notation

Cote	Min inclus	Max exclu
A+	96,3	100
A	92,7	96,3
A-	89,1	92,7

Cote	Min inclus	Max exclu
B+	85,5	89,1
B	81,8	85,5
B-	78,1	81,8

Cote	Min inclus	Max exclu
C+	74,5	78,1
C	70,9	74,5
C-	67,3	70,9

Cote	Min inclus	Max exclu
D+	63,6	67,3
D	60,0	63,6
E	0	60,0

9. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général :

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_reglements.shtml

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_politiques.shtml

Plus particulièrement :

1. [Règlement des études de premier cycle](#)
2. [Politique de la formation à distance](#)
3. [Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
4. [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) et le site web de [soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap](#)
5. [Règlement sur les délits relatifs aux études](#)
6. [Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR](#)
7. [Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité](#)

Original signé par Manon Beaumier pour Sylvain Beauchesne

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)

Signature de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe pédagogique

Professeur-e

Chargé-e de cours

Manon Beaumier

Nom de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle

Signature de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle

David Crête

Nom de la directrice ou du directeur du département

Signature de la directrice ou du directeur du département

La version originale de ce plan de cours est signée et est conservée au département.

Bruno Poulin		
École de gestion – École nationale de police du Québec		
Hiver 2018		
CRI-1023-A8	Fondements stratégiques de l'emploi de la force	1
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à permettre aux participants de développer la compétence des enquêteurs du BEI à appliquer les modèles de référence opératoires et le cadre légal lors de l'analyse d'interventions policières dans le cadre d'une enquête indépendante selon les seuils de performance requis par la fonction.

2. Objectif GÉNÉRAL DU COURS

Ce cours vise à initier les enquêteurs à appliquer les modèles de références opératoires liés aux enquêtes indépendantes.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le cours Fondements stratégiques de l'emploi de la force se veut un premier contact avec les modèles de références opératoires dans le cadre du programme de formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes, plus spécifiquement ce cours vise à :

Initier les enquêteurs aux canevas de travail, aux pratiques policières, aux normes et aux méthodes préconisées par l'École concernant :

- L'utilisation de la force
- Le cadre d'analyse en emploi de la force
- Le formulaire en emploi de la force
- Les techniques de conduite automobile
- La conduite préventive et d'urgence
- Les poursuites policières automobiles et à pied
- Les techniques d'immobilisation provoquée
- Les opérations : - filet ;
 - maintien et rétablissement de l'ordre ;
 - pas alcool.

Initier les enquêteurs aux critères et aux conditions d'évaluation avec lesquels ils seront encadrés et évalués.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

- Canevas de travail, normes, méthodes et conditions d'évaluation préconisés par l'École en ce qui a trait aux aspects ci-dessous :

<i>Dates des rencontres</i>	<i>Contenu sommaire peut être sujet à changement</i>	<i>Lectures peut être sujet à changement</i>
12 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et présentation du cours • Emploi de la force 	Moodle : Précis - SAIR Processus méthodique en intervention policière
13 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi de la force (suite) • Principaux facteurs humains reliés au travail policier 	Moodle : Syndrome du délire agité Vulnérable
14 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Principaux facteurs humains reliés au travail policier (suite) 	Moodle : Vulnérable
15 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de rapports • Analyse d'intervention policières complexes 	Moodle : Guide de rédaction du formulaire en emploi de la force.
16 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Désescalade 	Moodle : Désescalade Étude de l'examen sur l'emploi de la force
19 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Examen 1 • Formulaire en emploi de la force 	Moodle : Précis : Contrôle de périmètre Chap. 1 : pp. 10-11 Chap. 2 et 3 Chap. 4 pp.33-39 Annexes
20 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre d'un policier impliqué • Aspect légaux liés à l'emploi de la force 	Moodle : Précis : Tireur actif Plan d'opération filet II Plan d'opération filet III
21 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Opération filet • Maintien et rétablissement de l'ordre (MRO) 	Étude de l'examen sur l'emploi de la force Moodle : Relecture des présentations électroniques
22 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Opération pas alcool (capacités affaiblies) 	Précis : Poursuite et interception
26 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Examen 2 • Poursuites policières à pied 	Moodle : G.P.P. 2.1.3, 2.1.4; Précis : Conduite d'un véhicule -Chap. 1 -Chap. 2
27 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuites policières automobiles • Formation de base en conduite (collégial et ENPQ) 	Moodle : Précis : Conduite d'un véhicule -Chap. 7.1 -Chap. 7.4 à 7.9
28 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Étude d'un dossier de collision en déplacement d'urgence 	Moodle : Précis : Poursuite et interception -Chap. 3 -Chap. 4 Étude de l'examen sur la conduite et la poursuite
29 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Étude d'un dossier de collision en déplacement d'urgence (suite) • Examen 3 • Évaluation des enseignements 	

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Elle propose donc une démarche d'apprentissage expérientiel à l'étudiant et attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (coaching).

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours, et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les feedbacks personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque étudiant une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

6. MEDIAGRAPHIE

Formation en ligne – Désescalade

Formation en ligne – Syndrome du délire agité

Formation en ligne - Vulnérables

Guide des pratiques policières

Guide de rédaction du formulaire en emploi de la force

Plan d'opération filet II, SQ

Plan d'opération filet III, SQ

Précis de cours – Conduite d'un véhicule de police

Précis de cours – Contrôle de périmètre

Précis de cours – Poursuite et interception

Précis de cours – SAIR

Précis de cours – Tireur actif

Processus méthodique en intervention policière

7. AUTRES INDICATIONS

La présence ainsi que la participation à chacune des séances du cours sont essentielles non seulement aux fins d'évaluation formative et certificative, mais surtout parce que les travaux et exercices qui seront demandés découlent directement des activités de chacune des séances.

Les étudiants doivent respecter les règlements et les politiques de l'École nationale de police du Québec.

8. FICHE D'ÉVALUATION

Détail des éléments d'évaluation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	PONDÉRATION (maximum de 100%)			Date d'examen ou de remise des travaux
	Individuel	Équipe	Total	
	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	
Examen 1	40 %	-	40 %	19 mars 2018
Examen 2	40 %	-	40 %	26 mars 2018
Examen 3	20 %	-	20 %	29 mars 2018
Total des éléments de l'évaluation	100 %	-	100 %	

- Tout changement de date prévu à la fiche d'évaluation doit se faire avec l'accord des deux tiers (2/3) des étudiants inscrits au cours-groupe.
- L'auto-évaluation et l'évaluation des pairs ne peuvent compter séparément ou ensemble pour plus de 5 % de la note finale. (Article 223 - *Règlement des études de premier cycle*)

Autres indications relatives à l'évaluation

* L'obtention d'une note inférieure à la note de passage (60 %) entraîne automatiquement la cote E (**voir les fiches d'évaluation ci-jointes**).

Les grilles d'évaluation de chacun des travaux seront communiquées à l'étudiant lors de la présentation de la consigne rattachée au travail.

Barème de notation

Cote	Min inclus	Max exclu
A+	96,3	100
A	92,7	96,3
A-	89,1	92,7

Cote	Min inclus	Max exclu
B+	85,5	89,1
B	81,8	85,5
B-	78,1	81,8

Cote	Min inclus	Max exclu
C+	74,5	78,1
C	70,9	74,5
C-	67,3	70,9

Cote	Min inclus	Max exclu
D+	63,6	67,3
D	60,0	63,6
E	0	60,0

9. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La description officielle du cours publiée sur le site Internet de l'UQTR où des règlements pédagogiques particuliers peuvent s'appliquer:

[Microprogramme de premier cycle en Bureau des enquêtes indépendantes \(BEI\) \(0763\)](#)

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général :

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_reglements.shtml

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_politiques.shtml

Plus particulièrement :

1. [Règlement des études de premier cycle](#)
2. [Politique de la formation à distance](#)
3. [Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
4. [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) et le site web de [soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap](#)
5. [Règlement sur les délits relatifs aux études](#)
6. [Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR](#)
7. [Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité](#)

Bruno Poulin

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)

Signature de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe pédagogique

Professeur-e Chargé-e de cours

David Crête

Nom de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle

Signature de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle

Manon Beaumier

Nom de la directrice ou du directeur du département

Signature de la directrice ou du directeur du département

La version originale de ce plan de cours est signée et est conservée au département.

SYLLABUS DE COURS

DROIT PÉNAL APPLIQUÉ À L'ENQUÊTE POLICIÈRE (DRT-1500)

3 crédits

D-01

Les notions fondamentales de droit pénal canadien appliquées aux enquêtes policières. L'inculpation et la preuve de la culpabilité en fonction des régimes de responsabilité pénale et des éléments constitutifs de l'infraction. Les méthodes d'enquête permettant d'obtenir des informations incriminantes et les exigences constitutionnelles de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Charte des droits et libertés de la personne* : les perquisitions, les fouilles et les saisies. Les exigences entourant l'arrestation d'un suspect et la prise des déclarations statutaires. Le témoignage de l'enquêteur devant la cour.

1. PRÉMISSSES DU COURS

Les corps de police et leurs membres constituent une composante essentielle du système de justice canadien. Leur mandat est d'assurer le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité au pays dans le respect des lois et de la constitution.

Le droit pénal est en constante évolution et le travail des policiers l'est tout autant. Depuis 1982, l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* et les nombreuses décisions judiciaires qu'elle a générées ont bouleversé les méthodes d'enquête policière et les règles de recevabilité devant les tribunaux des résultats de ces enquêtes. Il est donc nécessaire que les policiers prennent connaissance de ce cadre juridique de manière à accomplir leur travail dans le respect des droits et libertés individuels accordés par la loi et la constitution.

2. OBJECTIFS

2.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

Ce cours a pour objectif général d'amener les participants à développer un ensemble de capacités, de ressources et de connaissances qui leur permettront d'appliquer différentes techniques d'enquête policière dans le respect des lois et des garanties constitutionnelles.

2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Au terme de ce cours, l'étudiant est en mesure :

- d'identifier le statut légal de l'infraction commise;
- d'identifier et d'utiliser les méthodes d'enquête utiles pour obtenir des informations pertinentes à l'enquête;
- de distinguer les différents types de mandat et de rédiger une dénonciation en

vue d'obtenir un mandat de perquisition;

- de procéder à une perquisition et à une saisie dans le respect des lois et des garanties constitutionnelles;
- de procéder à une arrestation et à la prise d'une déclaration statutaire dans le respect des lois et des garanties constitutionnelles;
- de préparer et de présenter un témoignage à la cour.

3. CONTENU

1. Les objectifs et les principes généraux du droit pénal. La notion, les composantes, la qualification et la classification de l'infraction.
2. Les méthodes d'enquête permettant d'obtenir des informations incriminantes et les exigences constitutionnelles concernant la perquisition, la fouille et la saisie.
3. Le mandat de perquisition : la définition, les différents types de mandat, la préparation d'une dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et son exécution.
4. L'application des règles juridiques entourant la saisie, la garde des pièces à conviction et la chaîne de possession.
5. Les exigences légales entourant l'arrestation d'un suspect et la prise de la déclaration statutaire.
6. Les conséquences juridiques d'une intervention policière non conforme aux lois et aux garanties constitutionnelles.

4. APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Axé essentiellement sur la dimension appliquée du travail de l'enquêteur, ce cours repose sur une approche pédagogique dynamique et interactive caractérisée par les stratégies suivantes :

Présentation magistrale

Des exposés-animations par le professeur (présentations « *magistrales* » privilégiant la participation et la discussion avec les étudiants) et des exercices pratiques.

5. RÉFÉRENCES OBLIGATOIRES

Volumes :

Le Code criminel annoté et lois connexes, (la dernière version disponible).

Lefebvre, Yvon et coauteurs, Droit pénal général et pouvoirs policiers, 7^e édition, Modulo Éditeur, Montréal, 2015.

Recueil des textes du cours DRT-1500 :

- Syllabus
- Précis de cours, mis à jour en 2016
- Cahier d'exercices pratiques
- La rédaction de la dénonciation pour l'obtention d'un mandat, mis à jour en 2013.
- Préparation pour le témoignage à la Cour, mis à jour en 2017.
- Jurisprudence
- Communiqués
- Directives

6. ÉVALUATION (SUR 100)

Formule exécutive

Individuelle (70 %)

- Un examen de relais (2 heures) 30 %
- Un examen synthèse (3 heures) 40 %

En équipe (30 %)

- Deux exercices pratiques 30 %

Seul l'usage du Code criminel est autorisé lors des évaluations en salle de classe.

ÉCHELLE DE COTATION

NOTE	%	RELEVÉ DE NOTES
A+	≥90,00	4,33
A	88,00 – 89,99	4,00
A-	86,00 – 87,99	3,67
B+	84,00 – 85,99	3,33
B	82,00 – 83,99	3,00
B-	80,00 – 81,99	2,67

C+	78,00 – 79,99	2,33
C	76,00 – 77,99	2,00
C-	74,00 – 75,99	1,67
D+	72,00 – 73,99	1,33
D	70,00 – 71,99	1,00
E	< 70,00	

7. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les examens individuels et les travaux en équipe seront évalués à partir des critères suivants :

- l'application des règles de droit pertinentes;
- la structure logique de l'argumentation;
- la pertinence des énoncés et la clarté;
- la concision et la qualité de l'expression écrite.

Sylvain Beauchesne		
École de gestion – École nationale de police du Québec		
Hiver 2018		
CRI-1002-A8	Processus d'enquête	1
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à permettre aux participants de développer la compétence à effectuer une enquête policière selon les seuils de performance requis par la fonction; développer un ensemble de capacités, d'habiletés, d'attitudes et de connaissances concernant la conduite d'une enquête; maîtriser certaines habiletés techniques essentielles à la réalisation d'une enquête; résoudre différentes problématiques dans l'ensemble des situations représentatives du travail réel d'un enquêteur.

Le contenu touchera, entre autres, les éléments suivants : la planification des dossiers d'une enquête, les critères à respecter pour mener à bien une entrevue structurée en fonction d'une technique d'entrevue spécifique; les critères à respecter pour mener de façon légale l'examen d'une scène de crime et le traitement des pièces à conviction en fonction d'une technique spécifique, les critères à respecter pour mener de façon légale une entrevue structurée de suspect en fonction d'une technique d'interrogatoire spécifique, la rédaction des notes, la rédaction d'un rapport d'enquête et la divulgation de la preuve à toutes les étapes de l'enquête, le rôle de l'enquêteur en matière de violence familiale, d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant la santé physique des enfants.

Dans le cas de la formation en enquête indépendante, les spécificités requises à la fonction seront couvertes à l'intérieur des cours.

2. Objectif GÉNÉRAL DU COURS

Ce cours vise à **initier** les étudiants aux grandes étapes d'une enquête policière.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le cours Processus d'enquête se veut une mise à niveau et un premier contact avec les cibles à atteindre dans le cadre du programme de formation initiale en enquête, plus spécifiquement ce cours vise à :

- **Initier** les étudiants aux canevas de travail, aux normes et aux méthodes préconisés par l'École concernant :

- La planification d'un travail d'enquête
- L'examen d'une scène de crime
- La planification d'une entrevue
- La planification d'une perquisition
- La planification d'une entrevue de suspect
- La rédaction et la divulgation de la preuve
- La prise de notes

- **Initier** les étudiants aux critères et aux conditions d'évaluation avec lesquels ils seront encadrés et évalués lors de la période d'apprentissage en milieu de travail et lors de l'activité d'intégration.
- **Mettre à niveau** l'ensemble des étudiants en vue de l'activité d'intégration.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

- Cette activité se déroule selon un horaire atypique (cours en tutorat, intensif, de moins de 3 crédits ou plus de 3 crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.).

Dates des rencontres	Contenu sommaire peut être sujet à changement	Lectures peut être sujet à changement
5 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</i>	
6 février 2018	Enquêteur principal Rédaction de notes Prise en charge de l'enquête	Livre : Interventions sur une scène de crime Chapitres 1-5-6-11
7 février 2018	Planification de l'enquête	
8 février 2018	Examen de la scène Service d'identité judiciaire	Livre : Les entrevues d'enquête – L'essentiel Chapitres 1 et 2
12 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</i>	
13 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière (examen)</i>	
14 février 2018	Processus d'enquête – examen Entrevue (témoin civil/théorie) Plan d'entrevue (témoin civil/théorie)	
15 février 2018	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (Services et expertises)	Livre : Les entrevues d'enquête – L'essentiel Chapitres 5 et 6
19 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</i>	
20 février 2018	Reconstitutionniste d'accident Plan d'entrevue (témoin civil/rétroaction) Entrevue (témoin policier/théorie) Plan d'entrevue (témoin policier/théorie) Plan d'entrevue (témoin policier/pratique)	
21 février 2018	Plan d'entrevue (témoin policier/rétroaction) Entrevue (rédaction des notes/théorie) Entrevue (prise de déclaration/théorie) Planification d'une perquisition (théorie)	

22 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</i>	
26 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</i>	
27 février 2018	Entrevue (policier impliqué/théorie) Entrevue filmée (pratiques policières/application) Plan d'entrevue (policier impliqué/théorie) Plan d'entrevue (policier impliqué/pratique) Plan d'entrevue (policier impliqué/rétroaction)	
28 février 2018	<i>Droit pénal appliqué à l'enquête policière (examen)</i> Plan d'entrevue (policier impliqué/pratique) Plan d'entrevue (policier impliqué/rétroaction)	
1 ^{er} mars 2018	Finaliser le dossier Conclure une enquête Processus d'enquête - examen	

- Autres aspects mis en perspectives par l'étude de cas :
 - L'analyse d'un dossier d'enquête.
 - Les autorisations légales.
 - La rédaction du registre d'enquête.
 - La rédaction du rapport d'enquête.
 - La psychologie des entrevues policières.

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

La résolution d'une étude de cas simulant les grandes étapes d'une enquête servira de support pour mettre en perspective les visés de ce cours. Donc en plus de mettre à niveau l'ensemble des **étudiants et de les initier aux grandes étapes d'une enquête, ce cours sert à mobiliser l'effort** d'apprentissage sur les cibles d'évaluation à atteindre dans le cadre du programme de formation initiale en enquête.

La principale stratégie de formation utilisée dans ce cours est qualifiée de démarche d'apprentissage « expérientielle » parce qu'elle utilise l'expérimentation comme levier principal. Les étudiants sont mis ici en situation d'expérimenter les grandes étapes d'une enquête et les référentiels méthodologiques retenus dans le cadre du programme de formation initiale.

Chacune des étapes est systématiquement suivie d'une période de rétroaction (ou débriefing) où les étudiants sont invités, entre autres choses, à réfléchir activement sur leurs propres performances et à se fixer des objectifs d'amélioration.

Toute la stratégie a pour but d'introduire les canevas, les normes et les conditions d'évaluation préconisés par l'ENPQ dans le cadre du programme de formation initiale en enquête et d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

6. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages obligatoires

Intervention sur une scène de crime. Éditions André Fontaine, 2013. Alexandre Beaudoin, Daniel Guillemette. D'APRÈS L'OUVRAGE D'ANDRÉ FONTAINE

Sous la direction de Michel ST-YVES. Les entrevues d'enquête, L'essentiel, Les Éditions Yvon Blais inc.

7. AUTRES INDICATIONS

La présence ainsi que la participation à chacune des séances du cours sont essentielles non seulement aux fins d'évaluation formative et certificative, mais surtout parce que les travaux et exercices qui seront demandés découlent directement des activités de chacune des séances.

Les étudiants doivent respecter les règlements et les politiques de l'École nationale de police du Québec.

8. FICHE D'ÉVALUATION

Détail des éléments d'évaluation

	PONDÉRATION (maximum de 100%)			
	Individuel	Équipe	Total	
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	Date d'examen ou de remise des travaux
La planification de l'enquête	20 %	-	20 %	14 février 2018
Aspects spécifiques	15 %	-	15 %	14 février 2018
La prise de notes	15 %	-	15 %	14 février 2018
La planification d'une entrevue de témoin	25 %	-	25 %	1^{er} mars 2018
La planification d'une entrevue de policier	25%	-	25%	1^{er} mars 2018
Total des éléments de l'évaluation	100 %	-	100 %	

- Tout changement de date prévu à la fiche d'évaluation doit se faire avec l'accord des deux tiers (2/3) des étudiants inscrits au cours-groupe.
- L'auto-évaluation et l'évaluation des pairs ne peuvent compter séparément ou ensemble pour plus de 5 % de la note finale. (Article 223 - *Règlement des études de premier cycle*)

Autres indications relatives à l'évaluation

* L'obtention d'une note inférieure à la note de passage (60 %) entraîne automatiquement la cote E (**voir les fiches d'évaluation ci-jointes**).

Les grilles d'évaluation de chacun des travaux seront communiquées à l'étudiant lors de la présentation de la consigne rattachée au travail.

Barème de notation

Cote	Min inclus	Max exclu
A+	96,3	100
A	92,7	96,3
A-	89,1	92,7

Cote	Min inclus	Max exclu
B+	85,5	89,1
B	81,8	85,5
B-	78,1	81,8

Cote	Min inclus	Max exclu
C+	74,5	78,1
C	70,9	74,5
C-	67,3	70,9

Cote	Min inclus	Max exclu
D+	63,6	67,3
D	60,0	63,6
E	0	60,0

9. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La description officielle du cours publiée sur le site Internet de l'UQTR où des règlements pédagogiques particuliers peuvent s'appliquer:

[Microprogramme de premier cycle en Bureau des enquêtes indépendantes \(BEI\) \(0763\)](#)

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général :

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_reglements.shtml

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_politiques.shtml

Plus particulièrement :

1. [Règlement des études de premier cycle](#)
2. [Politique de la formation à distance](#)
3. [Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
4. [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) et le site web de [soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap](#)
5. [Règlement sur les délits relatifs aux études](#)
6. [Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR](#)
7. [Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité](#)

Sylvain Beauchesne

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)

Signature de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe pédagogique

Professeur-e Chargé-e de cours

David Crête

Nom de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle

Signature de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle

Manon Beaumier

Nom de la directrice ou du directeur du département

Signature de la directrice ou du directeur du département

La version originale de ce plan de cours est signée et est conservée au département.

École nationale de police du Québec

Introduction au travail-
Bureau des enquêtes indépendantes

Plan de cours
ENQ-1028

Perfectionnement professionnel

Version du : 2017-12-04

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2017.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Introduction au travail-Bureau des enquêtes indépendantes (ENQ-1028)* s'adresse aux futurs enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes.

Ce cours vise à introduire l'environnement de travail du *Bureau des enquêtes indépendantes*. Il permettra aux futurs enquêteurs de situer les différents événements ayant menés à la création du *Bureau des enquêtes indépendantes*, de se familiariser avec les aspects légaux encadrant le policier et les organisations policières, d'approfondir les réalités autochtones et Inuits ainsi que les catégories d'intervention menant à une enquête indépendante et les aspects légaux encadrant le travail de l'enquêteur du *Bureau des enquêtes indépendantes*.

Ce cours, d'une durée d'une semaine (32 heures), est animé à l'aide d'une présentation multimédia à laquelle plusieurs exercices pratiques sont intégrés dans le but de permettre aux futurs enquêteurs de s'approprier les contenus et de travailler à partir de documentation qui leur sera nécessaire à l'accomplissement de leur fonction de travail.

Au terme de ce cours, les futurs enquêteurs auront une meilleure compréhension du processus global d'une enquête indépendante et des principaux intervenants impliqués.

Généralités

– Préalables

- Avoir réussi les tests du CECAP.
- Avoir des connaissances de base en informatique (Excel, Word, Internet).

– Développeurs principaux

- Michel Doyon, conseiller aux enquêtes (ENPQ)
- François Gingras, Expert-conseil en enquête (ENPQ)
- Marie-France Quimper, conseillère pédagogique (ENPQ)

– Formateur

- Stéphane Denis, instructeur en enquête (ENPQ)

– Clientèle visée

- Ce cours s'adresse aux futurs enquêteurs du *Bureau des enquêtes indépendantes*.

– Durée

- 32 heures (4 jours)

– Nombre d'étudiants

- Variable

– Crédits

- S/O

Objectifs et standards du cours

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Approfondir le champ d'application des principaux intervenants impliqués dans le cadre d'une enquête indépendante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de matériel pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> – plan de cours; – présentations électroniques; – vidéos; – exercices. • Au moyen de stratégies d'enseignement : <ul style="list-style-type: none"> – présentations d'experts; – visionnements; – analyse de documentation; – travail d'équipe. • En utilisant des références légales et autres documentations pertinentes au BEI : <ul style="list-style-type: none"> – Droit policier québécois, Guide des pratiques policières; – Directives d'organisations policières; – Organigrammes d'organisations policières; – Plan de formation d'organisations policières; – Tableau de référence sur les niveaux de services. • Dans le respect des normes et des standards pédagogiques de l'ENPQ.

Objectifs et standards du cours

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Situer les événements liés au développement du <i>Bureau des enquêtes indépendantes</i> .	1.1 Identification juste des éléments ayant menés à la création du <i>Bureau des enquêtes indépendantes</i> .
2. Analyser l'application de la dimension légale à l'intérieur des organisations policières.	2.1 Reconnaissance juste des rôles et responsabilités des policiers et des organisations policières. 2.2 Identification juste de la transposition des lois, des règlements et du guide de pratiques policières en directives. 2.3 Établissement de liens cohérents entre les structures organisationnelles des organisations policières et les niveaux de service.
3. Considérer les particularités des communautés autochtones et Inuits.	3.1 Identification juste des éléments à tenir compte dans la préparation et au cours de l'enquête dans une communauté autochtone et inuit.
4. Catégoriser les interventions ayant menées à une enquête indépendante.	4.1 Reconnaissance juste des caractéristiques propres aux interventions policières ayant menées à une enquête indépendante.
5. Établir les relations entre les principaux intervenants impliqués dans le cadre d'une enquête indépendante.	5.1 Identification juste des rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués.

Contenu de la formation

Généralités

- Historique des enquêtes indépendantes
- Historique du Bureau des enquêtes indépendantes
- Relations entre les différents intervenants impliqués
- Cheminement des enquêtes

Spécificités du Ministère de la sécurité publique

- Structure organisationnelle
- Types de relation avec les directions et organismes relevant du MSP

Spécificités au Bureau des enquêtes indépendantes

- L'École nationale de police du Québec et la formation
- Structure de formation
- Programme universitaire
- Règlement sur le déroulement des enquêtes indépendantes dont est chargé le BEI
- Loi sur la police
 - ⇒ Art. 289.1 à 289.27

Spécificités aux organisations policières et aux policiers

- La Loi sur la police
 - ⇒ Généralités
 - ⇒ Art. 48 à 52
 - ⇒ Art. 69 à 82
 - ⇒ Art. 103
 - ⇒ Art. 126, 127, 128 et 130
 - ⇒ Art. 143 à 198
 - ⇒ Art. 259 et 260
 - ⇒ Art. 264 à 274
- Le policier : agent de la paix
- Formation du policier
- Discipline et déontologie
- Organisations policières au Québec; SQ, polices municipales, polices autochtones.
- Mission des organisations policières
- Obligation des organisations policières
- Structure des organisations policières
- Niveaux de services
- Régies inter-municipales
- Guide des pratiques policières
- Directives quant à l'arrestation et détention

Spécificités aux réalités autochtones

- Loi sur la police
 - ⇒ Art. 90 à 102.10
- Répartition des autochtones sur le territoire
- La gouvernance
 - ⇒ Le niveau d'autonomie gouvernementale
 - ⇒ La structure organisationnelle
 - ⇒ Les rôles et responsabilités du conseil de bande
- Particularités de chacune des Nations (11 nations)
 - ⇒ Emplacement géographique
 - ⇒ Historique de la communauté
 - ⇒ Moyens de transport
 - ⇒ Accessibilité à des ressources
 - ⇒ Accessibilité à des services
 - ⇒ Accessibilité aux drogues et à l'alcool.
 - ⇒ Religion
 - ⇒ Proximité des grands centres
 - ⇒ Niveau d'éducation de la population
 - ⇒ Densité de population
 - ⇒ Langues parlées et écrites
 - ⇒ Principales problématiques rencontrées
 - ⇒ Relations hommes-femmes
 - ⇒ Relations entre les membres de la communauté ou de la Nation
 - ⇒ Relation avec les étrangers
 - ⇒ Autres caractéristiques particulières
- L'organisation policière
 - ⇒ Formation des policiers autochtones et Inuits
 - ⇒ Structure organisationnelle
 - ⇒ Réalité policière
 - Ressources humaines disponibles
 - Ressources matérielles disponibles
 - Principaux crimes répertoriés
 - Armes utilisées
 - Difficultés rencontrées
 - ⇒ Mandat des polices autochtones et Inuits
 - ⇒ Lien avec la Sûreté du Québec
 - ⇒ Nomination du directeur de police
 - ⇒ Rôles et responsabilités de la commission de la police-Cris et Mohawks
 - ⇒ Lien entre la police et la communauté

Démarche didactique

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'expérimentation et la réflexion sont au cœur de l'apprentissage. Elle propose donc une démarche d'apprentissage axée sur la réalisation de tâches s'apparentant à sa fonction de travail. L'étudiant a un rôle actif dans sa formation puisque les contenus sont abordés d'abord par des exercices pratiques. Les rétroactions permettent de recadrer, de préciser les contenus et d'orienter les étudiants sur les contenus essentiels. Dans cette optique, le formateur a un rôle d'accompagnateur; il oriente et guide l'étudiant vers les apprentissages à réaliser.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
Semaine 1 - Introduction au travail			
1	Accueil et présentation du programme de formation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter les formateurs et les étudiants. ▪ Présentation de l'ENPQ et de son implication dans le processus de formation des enquêteurs. ▪ Présenter la formation - 5 blocs, programme universitaire, évaluation continue. ▪ Présenter l'horaire ▪ Procéder à l'inscription des étudiants au cours universitaire. 	4 h	s.o.
2	Historique des enquêtes indépendantes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter les principaux événements ayant mené à la réalisation d'enquêtes indépendantes. ▪ Présenter le modèle de fonctionnement actuel des enquêtes indépendantes. ▪ Présenter les principaux événements en lien avec la création du <i>Bureau des enquêtes indépendantes</i>. ▪ Présenter la structure organisationnelle du BEI. ▪ Préciser la relation entre le MSP et le BEI. 	2 h	1
3	Le policier et l'organisation policière <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter l'institution de la Loi sur la police ▪ Présenter le policier au Québec : statut, formation ▪ Présenter les organisations policières : obligations, niveau de compétence, lois, règlements et directives en lien avec la détention, l'écrou, la discipline et la déontologie. 	7 h	2
4	La réalité policière Inuit et autochtone et l'approche auprès des communautés <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter l'organisation politique autochtone et Inuit ▪ Aborder les caractéristiques/particularités des Nations ▪ Présenter l'organisation policière et la réalité policière autochtone et Inuit ▪ Faire ressortir les éléments à tenir compte lors de la réalisation d'une enquête indépendante. 	5 h	3
5	Catégories d'intervention <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter le portrait général des enquêtes indépendantes ayant été menées entre 2006-2010. ▪ Dresser le portrait des tendances quant aux suspects/victimes impliqués, aux caractéristiques situationnelles de l'intervention, à la dynamique de résistance des individus - policiers et à l'emploi de la force. 	4 h	4
6	Intervenants impliqués dans le cadre d'une enquête indépendante <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir les différentes étapes du processus d'enquête indépendante. ▪ Délimiter les rôles et responsabilités de chacun des intervenants. 	1,5 h	5

7	Examen <ul style="list-style-type: none">Faire la démonstration de l'intégration des contenus (questions et études de cas).	1,5h	1 à 5
8	Évaluation des enseignements <ul style="list-style-type: none">Fournir une appréciation des activités de formation	1,5h	s.o.
9	Utilisation des outils en ligne <ul style="list-style-type: none">Explorer Moodle (Bureau d'enquête virtuel, web documentaire : Vulnérables, guide de rédaction des rapports).	3h	s.o.

Évaluation

Durant le cours *Introduction au travail - Bureau des enquêtes indépendantes*, chaque étudiant devra faire la démonstration de sa compréhension du champ d'application des principaux intervenants impliqués dans le cadre d'une enquête indépendante.

Ce cours comprend **une seule évaluation** et est réalisée de manière individuelle.

Examen

L'évaluation consiste à répondre à des **questions ouvertes** en lien avec les contenus abordés et des études de cas permettant d'évaluer la compréhension des contenus par l'étudiant.

Conditions de réussite de l'épreuve :

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60%.

Modalités en cas d'échec :

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise de l'épreuve avec une version différente.

La réussite de ce cours est conditionnelle à l'atteinte du niveau de réussite minimal. Ainsi, l'étudiant ayant obtenu un résultat noté « insuffisant » sera considéré en échec et devra reprendre l'examen le jour-même. La note de passage est établie à « D ».

En vertu du Règlement sur le régime des études en vigueur à l'*École nationale de police du Québec*, l'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E). Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif du niveau de maîtrise de la compétence atteint par l'étudiant. Les résultats de l'évaluation finale et leur interprétation sont exprimées dans le tableau ci-dessous.

Notes %	Cotes	Niveaux de maîtrise de la compétence	Définitions
96,3-100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7-96,2	A		
89,1-92,6	A-		
85,5-89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8-85,4	B		
78,1-81,7	B-		
74,5-78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée.
70,9-74,4	C		
67,3-70,8	C-		
63,6-67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider.
60-63,5	D		
0-59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Fiche

ETA-001-00 - Éléments d'éthique appliquée - [ETA-100]

 Ce cours est de niveau universitaire.

Durée du cours	45 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	0 h
Nombre de places	40
Nombre de groupes prévus	5
Nombre de crédits	3

Compétences ou objectifs

Identifier les éléments principaux des lexiques de base de l'éthique et initier aux outils conceptuels ou pratiques nécessaires aux décisions éthiques responsables en milieu professionnel.

Sur la base de situations problématiques en éthique, puisées dans l'expérience professionnelle ou personnelle des étudiants, nous dégageons des outils de la réflexion éthique, des méthodes d'analyse de situation et de prise de décision. Chaque personne est ensuite accompagnée dans la rédaction d'une analyse plus approfondie en vue d'une décision plus lucide et responsable sur un des cas qu'elle a apportés.

Préalable(s)

Aucun

Exigence(s)

- Être admis au baccalauréat en sécurité publique (7399) ou à l'un des trois certificats : certificat en enquête policière (4698), certificat en gestion policière (4598) et certificat en intervention policière (4798) et/ou au programme court en enquête policière (0599) ou au programme court en gestion policière (0499).

Particularité(s)

Uniquement pour le cours ETA-100 offert en formation en ligne avec deux jours de présence à l'ENPQ :

Il est à noter que l'étudiant ne peut pas suivre ce cours de façon individuelle et à son propre rythme comme c'est le cas pour d'autres formations à distance. Le cours [ETA-001-00]/[ETA-100] en ligne est divisé en plusieurs blocs. Le rythme auquel sont ouverts les différents blocs du cours est imposé, mais l'étudiant dispose du temps nécessaire pour faire les lectures, visionner les vidéos et effectuer les travaux à l'intérieur de chacun de ces blocs. Le travail en équipe à distance est également requis. Des outils collaboratifs sont disponibles sur la plateforme du cours. Ce cours s'adresse à des candidats qui ont une bonne connaissance informatique, notamment de l'environnement Microsoft et de sa suite Office.

Un accès Internet à haute vitesse est fortement recommandé. Un casque d'écoute avec micro et une caméra Web sont également recommandés.

Contenu

Outils de la réflexion éthique — Méthodes d'analyse de situation — Méthodes de prise de décision reliée à des problématiques d'éthique

Tarif par étudiant 2018-2019

Frais payables à l'UQTR pour le cours [ETA-001-00]/[ETA-100]

Frais de scolarité ¹	446,70 \$
TOTAL	446,70 \$

Frais payables à l'ENPQ pour le bloc B ([GSP-260-0Z]/[GSP2600Z], [ETA-001-00]/[ETA-100])

	Participant ²	Non participant ³
Frais de formation ⁴	822 \$	943 \$
Hébergement ⁵ (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)		
Tarif quotidien préférentiel 69 \$	966 \$	

Tarif quotidien régulier 99 \$		1 386 \$
TOTAL	1 788 \$	2 329 \$

¹ Ces frais de scolarité ne tiennent pas compte des frais afférents ou inhérents au matériel pédagogique de l'étudiant (notes de cours, livres, etc.). De plus, l'université se réserve le droit de les modifier sans préavis.

² Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

³ Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

⁴ Ces frais tiennent compte des paramètres universitaires connus à ce jour pour la session de l'automne 2018. Advenant une modification de ces derniers, l'École nationale de police du Québec ajustera les frais de formation en conséquence.

⁵ Veuillez noter que le cours [ETA-001-00]/[ETA-100] offert hors établissement n'est pas assujéti aux frais d'hébergement. Conséquemment, ces frais ne seront pas facturés aux participants.

Les diplômés du PFIGP admis au programme de certificat en intervention policière sont admissibles au tarif d'hébergement participant pour ce cours.

Domaine(s) de formation

- Enquête policière
- Gestion policière

Dernière mise à jour

09 juillet 2018

Québec 

© Gouvernement du Québec

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

12. Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

40. Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

50. Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.